



Monsieur le Président,

Les représentants du personnel tiennent, en préalable à l'ouverture de la séance, à exprimer leur satisfaction quant à l'installation des deux assistantes sociales dans notre département.

Pour autant, cette bonne nouvelle est ternie par la persistance de nombreuses difficultés.

Comme nous l'avions dénoncé dans notre précédente déclaration liminaire au CDAS du 13 décembre 2013, les campagnes de visites médicales obligatoires, les visas pour l'obtention de matériel spécifique, les entretiens avec les agents en détresse, sont autant de missions normalement dévolues au médecin de prévention qui n'ont pu être menées depuis plus d'un an malgré l'assurance affichée par l'administration du soutien du médecin coordinateur régional. Cette absence de suivi médical dans le Var est intolérable.

Ainsi et malgré la mise en place palliative d'un médecin du travail à temps partiel, nous redoutons que les actions normalement dévolues au médecin de prévention (surveillance médicale des agents, visites de sites, fiches de risques professionnels, participation aux actions de santé publique décidées par le CDAS) ne puissent être menées dans notre département.

Aujourd'hui, qui endosserait la responsabilité en cas d'intervention tardive ou d'absence d'intervention des personnels de santé liées à ces manquements ?

Nous avons dénoncé la mise en place de Chorus avec entre autres conséquences, la régionalisation des marchés publics. **Les effets bénéfiques complaisamment annoncés par l'administration centrale comme la baisse des tarifs et une offre de prestations plus étoffée ne sont manifestement pas au rendez-vous.** En effet, plusieurs appels d'offres ne reçoivent pas ou trop peu de propositions. Par exemple, pour les demandes en direction des enfants et adolescents, une seule entreprise a répondu. La situation est identique pour l'appel d'offres en faveur des adolescents, tandis que celui à destination des retraités n'a reçu aucune réponse. Au surplus, cette situation limite de manière drastique les possibilités d'action du CDAS.

Pour poursuivre avec les effets bénéfiques complaisamment annoncés : le président de l'EPAF a motivé les déplacements en autocars par l'homogénéisation du dispositif de transport et l'optimisation de la plateforme de Villepinte. Selon lui, la route serait moins dangereuse que le rail et la sécurité des enfants serait ainsi améliorée. Nous dénonçons fermement cette contre-vérité et souhaitons le vote de la motion suivante :

« Les représentants du personnel du département du Var déplorent le choix arbitraire du schéma de transport décidé unilatéralement par EPAF. La durée excessive du trajet entre le sud-est de la France et Paris (12 heures de transport en autocar contre 3 heures de train) rend ce mode de transport extrêmement pénalisant pour les enfants et les accompagnateurs.

Ils exigent donc que ce dernier soit effectué en train, ce moyen de transport assure une sécurité accrue des enfants et des personnels, ce qui devrait être une priorité pour cet organisme. . »

Enfin, dans la note adressée par le secrétariat général à Mesdames et Messieurs les présidents des CDAS le 7 janvier 2013, au paragraphe sur le dialogue social local, il était mentionné qu'une journée de formation à l'attention des membres des CDAS serait mise en œuvre en 2013. Elle devait permettre d'accompagner la mise en place des nouvelles instances et faire connaître les orientations en matière d'action sociale. Lors du CDAS du 29 mars 2013, nous avons souhaité connaître la date retenue pour l'organisation de cette journée. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Nous souhaitons l'annexion de la présente déclaration liminaire au procès verbal du CDAS du 24 mars